



République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du samedi 18 avril 2026

DELIBERATION N° DE_2026_020

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit avril deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDET Isabelle, SANS Didier, PERES Genevieve

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDET Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE EN CDD

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir nettoyage, désherbage, débroussaillage des rues et places du village, cimetière, bâtiments communaux ...

Dans le but de maintenir le village propre, il conviendrait de recruter une personne qui serait chargée du nettoyage du village et des locaux municipaux.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée (CDD) à raison de sept heures hebdomadaires à compter du 01 juin 2026 au 31 décembre 2026.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

009-210901625-DE_2026_020-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, l'embauche d'un agent technique à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires du 1er juin au 31 décembre 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,
François LAFON



Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - PB 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07, dans le délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

009-210901625-DE_2026_020-DE

A G E D I